



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 21 mai 2021

Concerne : dépôt de points à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 mai 2021

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer deux points à l'ordre du jour du Conseil du 27 mai 2021 :

1. Interpellation relative à la politique d'accueil des camping-cars sur le territoire communal
2. Interpellation relative à la sécurisation du carrefour des Corettes

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE  
Chef de Groupe

## 1. Interpellation relative à la politique d'accueil des camping-cars sur le territoire communal

Selon la FEBIAC, le nombre de d'immatriculations de camping-cars et de fourgons aménagés a augmenté de 52,6% entre 2010 et 2016. Et la crise du covid n'a fait qu'amplifier cette tendance.



### A. Réglementation relative au stationnement des camping-cars

Cette augmentation du nombre de camping-cars est clairement visible sur nos routes mais aussi dans les différents espaces de stationnement accessibles dans la commune.

Quelle est la réglementation en la matière sur la commune de Bertrix ?

Ne serait-il pas opportun d'adopter une réglementation spécifique afin de préciser les dispositions relatives à cette pratique ?

En outre, dans le but d'accueillir au mieux les camping-caristes, nous pensons qu'il serait bon de prévoir, sans aménagements spécifiques (mis à part une signalisation), des places spécialement dédiées aux camping-cars à certains endroits prisés par les touristes sur le territoire communal : départs de promenades, parkings auprès des différentes attractions touristiques (Morépire, bords de Semois, grand place, etc). Une manière de faire passer le message que Bertrix est une commune accueillante pour ces usagers, et d'éviter le parking sauvage parfois générateur de désagréments.

### B. Création d'une aire d'accueil

Outre ces aménagements peu coûteux, nous pensons qu'il serait bon d'aménager une véritable aire d'accueil pour les camping car, avec des installations permettant la vidange des eaux grises et des eaux noires, les pleins d'eau et d'électricité, et le stationnement pour 24H ou plus.

Bertrix doit 'surfer' sur l'engouement pour les camping-cars et envisager la création d'une aire d'accueil.

En 2016, une nouvelle directive wallonne a largement simplifié le dispositif de création de ces haltes pour les camping cars.

Cette circulaire apporte quelques nouveautés qui ont notamment pour objectifs de faciliter les démarches pour les communes et d'assouplir certaines règles. Parmi ces nouveautés :

- La durée de stationnement maximum sur une aire publique passe de 24h à 48h.
- La fixation du prix de la prestation est maintenant laissée à l'appréciation de la commune.
- Le nombre d'emplacement n'est plus limité à 10.

De nombreuses communes voisines ont saisi cette opportunité et ont depuis lors créé un aire d'accueil.

En mars 2017, le groupe ECOLO interpellait déjà le Collège à ce sujet. Dans sa réponse, Mathieu ROSSIGNOL évoquait la possibilité d'envisager une solution en concertation avec les campings.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

## 2. Interpellation relative à la sécurisation du carrefour des Corettes pour les usagers faibles



Que l'on soit favorable ou pas à l'implantation de nouvelles surfaces commerciales en périphérie de Bertrix, on ne peut que constater que le nouveau zoning commercial des Corettes draine chaque jour de nombreux clients. Les promoteurs s'en réjouiront. Les commerçants du centre ville moins.

Si la majorité des clients se rendent aux Corettes en voiture, il nous semble important de pointer un problème en matière de sécurité pour les usagers faibles : il s'agit de la traversée de la N89 au niveau du carrefour des Corettes.

La N89 est un axe central qui traverse notre commune et génère un trafic important de véhicules de tous types. Pour les piétons venant de Bertrix et désirant rejoindre le complexe commercial, rien n'a été prévu. Aucun aménagement spécifique, pas un passage pour piétons, pas un feu, pas un marquage au sol. Idem pour les autres usagers faibles.

Interpellé sur la question, le collègue a parlé il y a quelques mois de la possibilité de créer une passerelle surplombant la quatre bandes. C'est peut-être une partie de la solution au problème. Mais une solution qui prendra du temps avant d'être mise en place.

D'ici là, à supposer que cet aménagement passe la rampe du dédale administratif que suppose sa mise en œuvre, que compte le Collège peut-il nous dire ce qu'il compte mettre en œuvre afin de sécuriser ce carrefour ?

Le Collège peut-il aussi faire état des démarches réalisées par rapport au projet de passerelle ?